



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INTERCO
SPP

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les membres du CHS central,

Pour la **Cfdt**, ce CHS marque le premier anniversaire de l'accord SST à la Ville et au Département de Paris. Sur ces questions de santé et de sécurité au travail, la collectivité parisienne partait de très loin et cet accord a permis de mettre en place un début d'harmonisation des pratiques dans les différents CHS des Directions.

Pour cela nous avons revendiqué la mise en place d'un réseau Hygiène et Sécurité dans toutes les Directions intégrant l'ensemble des agents de catégorie A, B et C nécessaires à un fonctionnement satisfaisant, c'est chose faite pour l'essentiel. Nous nous félicitons par ailleurs de la mise en place d'une spécialité Prévention des risques professionnels dans le corps des Techniciens Supérieurs et de l'intégration dans ce corps d'agents de catégorie C dont l'investissement dans le réseau SST et la qualification est enfin reconnu. Pour conclure sur le réseau prévention, la **Cfdt** tient à exprimer son inquiétude devant le recrutement systématique d'agents contractuels en lieu et place de fonctionnaires ! Les corps professionnels existent désormais, nous demandons officiellement que des concours soient organisés rapidement afin d'affecter sur ces postes des fonctionnaires... ce qui, de plus, permettra des promotions au choix qui sont actuellement impossibles.

Bien sûr le chemin est encore long avant que la Ville mette en place toutes les actions de prévues ou découlant de l'accord et nous nous félicitons des avancées obtenues au bénéfice des agents de la collectivité.

Les documents fournis dans le cadre de ce CHS central sont intéressants, notamment celui de la MIHS qui, pour une fois, fait un constat sans autosatisfaction ni suffisance et qui pointe par contre le manque de moyens. Pour la **Cfdt**, le renforcement des moyens mis à la disposition de la politique de santé et de sécurité au travail doit être une priorité de votre politique.

Par ailleurs nous sommes inquiets des conditions de mise en place des procédures de médiation dans les différentes Directions : aucune harmonisation et dans certaines directions aucune négociation ! Juste une information en CHS et une proposition de désigner comme médiateur le SRH de la direction ou des retraités L'indépendance du médiateur est la condition obligatoire d'une procédure de médiation efficace, c'est pourquoi la **Cfdt** vous demande d'intervenir énergiquement auprès des directions afin qu'elles mettent en place une procédure de médiation totalement indépendant de la hiérarchie.

Enfin sur les entretiens de retour d'absence, nous réitérons notre opposition totale à cette pratique administrative, par contre nous vous demandons d'organiser des rendez-vous avec les médecins qui sont les seuls habilités à traiter des questions de santé avec le salarié.

Notre dernière remarque porte sur les visites médicales. Pour les permanents de la **Cfdt** : trois dates ont été proposées aux agents inscrits puis suppression des visites programmées et enfin suppression des 2 autres dates. C'est très difficile d'organiser l'activité avec des changements constants, si c'est la même chose dans les services, quel casse-tête ! Procédures trop lourdes, changements constants, désintérêt des agents, manque de visibilité sur l'utilité de ces visites... comment comptez-vous sortir de ce labyrinthe ?

Syndicat **CFDT INTERCO** des Services Publics Parisiens, 19 rue du Renard 75004 PARIS

☎ 01 49 96 68 10 📠 01 44 59 61 51

e-mail : spp.cfdt@paris.fr